

PRÉSERVER & DÉCOUVRIR LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DE NOTRE DÉPARTEMENT

Le Département de Lot-et-Garonne adopte son
Schéma Départemental des Espaces Remarquables
de Biodiversité pour la période 2024-2034

(élaboré en concertation avec les acteurs locaux)

Espace
Agroécologique
Remarquable

Espace
Nature
Ordinaire
Cultivée

Espace
Naturel
Sensible

LE SCHÉMA DES ESPACES REMARQUABLES DE BIODIVERSITÉ 2024-2034 RENFORCE LES AMBITIONS ÉCOLOGIQUES DU DÉPARTEMENT

Ø Poursuivre l'accompagnement de sites naturels remarquables

Depuis 2011, le Conseil départemental a labellisé 11 sites « Espaces Naturels Sensibles », reconnus pour la préservation de la faune et de la flore patrimoniales et vulnérables. Il a également créé le label « Espaces Agricoles Remarquables » pour distinguer trois sites qui mettent en valeur la diversité végétale en lien avec les pratiques agricoles. Les gestionnaires de ces sites bénéficient d'un accompagnement technique et financier du Département pour préserver et ouvrir au public ces lieux de découverte de la biodiversité.

A partir de 2024, le Département lance un nouveau label des « Espaces remarquables de biodiversité » (ERB) et permet désormais la reconnaissance de trois catégories de sites :

- Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui priorisent la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.
- Les Espaces Agroécologiques Remarquables (EAR) qui valorisent une biodiversité agricole remarquable
- Les Espaces de Nature Ordinaire et Cultivée (ENOC) dédiés principalement à la sensibilisation



CARTE DES SITES LABELLISÉS EN 2023

Des moyens pour agir

Pour financer sa politique en faveur des espaces naturels, le Département perçoit une part de la taxe d'aménagement qui s'applique à toute opération de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant une autorisation.



Ø Promouvoir les sites labellisés auprès des habitants et visiteurs du territoire

Le Département souhaite améliorer la visibilité et l'accessibilité des sites ERB en articulation avec les réseaux de mobilités douces (circuits de randonnées pédestres et vélo) ainsi qu'avec les sites touristiques majeurs du département et les opérateurs du tourisme.

Ø Mieux valoriser la diversité de nos paysages et de notre patrimoine naturel

Le Département encourage la labellisation de sites qui favorisent une meilleure représentation des paysages du territoire, une meilleure protection des milieux aquatiques et des zones humides ainsi que des espèces sensibles et emblématiques du Lot-et-Garonne.

Ø Rencontrer les élus et gestionnaires de sites et les soutenir dans la préservation de leur patrimoine

Chaque année, le Département organise une journée d'échanges techniques et de retours d'expérience rassemblant les gestionnaires de sites et les collectivités afin qu'ils puissent s'informer et tisser des dynamiques collaboratives. Le Conseil départemental a choisi d'activer l'outil foncier (Zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles - ZPENS), pour soutenir les collectivités qui souhaiteraient acquérir un site pour en faire un Espace Remarquable de Biodiversité.



Ø Etoffer l'offre d'animations et de ressources pédagogiques au service de l'éducation à l'environnement

Les sites ERB ont vocation à être ouverts au public. Néanmoins, leur fréquentation, si elle est mal encadrée, peut conduire à la détérioration des espaces et à la perturbation des espèces présentes.

Le Département, avec l'accord des gestionnaires de sites, développera le label « Ambassadeur des ERB », qui sera délivré aux acteurs de l'éducation à l'environnement et aux opérateurs d'activités de plein air dont les activités garantissent le respect des sites labellisés.

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES

COMMUNIQUER & ANIMER

MOBILISER DES OUTILS FINANCIERS & FONCIERS

Au service du territoire, en étroite collaboration
avec les associations naturalistes, les collectivités et les propriétaires privés,
le Département accompagne les projets de préservation
et de découverte du patrimoine naturel de Lot-et-Garonne

Une ambition forte : soutenir l'émergence et le maintien de sites remarquables
au patrimoine naturel et paysager vulnérables et adopter des modes de gestion
et d'ouverture au public qui prennent en compte les enjeux de l'urgence climatique.

Vous avez un projet ?
Contactez le Département datee@lotetgaronne.fr
En savoir plus : www.lotetgaronne.fr

